

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 326

présenté par
M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2017, un rapport répertoriant l'ensemble des seuils sociaux afin d'en envisager la suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les seuils sont particulièrement contraignants pour nos entreprises, entravant notamment leur développement et leur perspective d'embauche.

Cet amendement a donc pour objet de lister l'ensemble des seuils sociaux, afin d'en envisager la suppression.